



Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2017

*Etablie en exécution de l'article L.2313-1
du Code Général des Collectivités Territoriales*

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2017 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Fougerolles a été voté à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 28 mars 2017.

Il reprend intégralement les orientations proposées par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 1^{er} mars 2017.

Il se présente en deux sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget 2017 s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Présentation de la Section de Fonctionnement

26 428,78 € sont consacrés aux **Dépenses de Fonctionnement** et répartis comme suit :

- 1800,00 € au titre des aides sociales délivrées par le CCAS, telles que l'aide alimentaire, l'aide au chauffage, l'aide au carburant et l'aide aux produits pharmaceutiques,
- 500,00 € au titre de la subvention versée au Département dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- 200,00 € au titre de la prise en charge d'une partie des frais d'installation d'un dispositif de téléalarme par l'association Présence Verte,
- 19 500,00 € au titre des actions habituelles du CCAS, telles que le repas des aînés, les colis de Noël et la cérémonie des bébés,
- 1 200,00 € au titre du transport collectif des personnes mis en place le vendredi,
- 200,00 € au titre de la fourniture de petits équipements telles que les piles ou les électrodes des défibrillateurs,
- 100,00 € au titre de la cotisation de Sécurité Sociale obligatoire pour les 5 membres bénévoles du CCAS,
- 600,00 € au titre de la maintenance des deux défibrillateurs acquis en 2015 et 2016,
- 817,00 € au titre de l'amortissement des deux défibrillateurs,
- 1 511,78 € au titre du déficit de fonctionnement constaté en 2016,

Les Recettes de Fonctionnement estimées à 26 429,00 € se décomposent comme suit :

- 25 479,00 € au titre de la subvention communale,
- 150,00 € au titre de la redevance d'utilisation du transport à la demande le vendredi,
- 100,00 € au titre des dons,
- 700,00 € au titre des entrées payantes au repas des aînés,

Présentation de la Section d'Investissement

Aucune **Dépense d'Investissement** n'est prévue.

Les **Recettes d'Investissement** estimées à 2 542,54 € se décomposent comme suit :

- 1 725,54 € au titre de l'excédent d'investissement constaté en 2016
- 817,00 € au titre de l'amortissement des deux défibrillateurs acquis en 2015 et 2016,

Le Président du CCAS,
Benoît MIEGE